



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

ÉDITO

Nous arrivons déjà bientôt à la fin de l'année 2025. Certains grands projets sont terminés, comme le tram vers l'ouest jusqu'à Wolfisheim, et d'autres le seront bientôt, comme le ring cyclable et marchable autour de l'ellipse insulaire de Strasbourg, la "Colmarienne" à Neudorf et à la Meinau et le quartier des Halles.



Avant



Après

Toutes ces réalisations respectent autant que possible la séparation des flux entre piétons et cyclistes souhaitée par notre association. Une séparation qui libère le trottoir et le rend plus confortable pour les piétons en aménageant l'espace public pour accueillir plus équitablement toutes les mobilités. Mais d'autres problèmes demeurent : de nombreux trottoirs ne sont pas toujours assez larges pour être praticables, ou sont encombrés par des obstacles divers ou du stationnement illégal peu verbalisé.

Dans cette optique, nous avons effectué le 16 octobre dernier une déambulation au centre ville de Strasbourg avec un journaliste des DNA. L'article "compte rendu" de cette

déambulation est paru le 24 octobre, mais il ne nous semble pas complet.

Vous trouverez ci-après :

- le compte rendu de notre réunion du 15 octobre avec la conseillère municipale Sophie Dupressoir, chargée de la politique cyclable et marchable, sur l'avancement à mi-parcours du Plan Piéton 2021-2030 de la ville de Strasbourg
- la lettre ouverte que nous adresserons prochainement aux DNA, suite à leur article du 24 octobre 2025

Par ailleurs, nous allons préparer un questionnaire que nous enverrons à divers candidats aux élections municipales de mars 2026. Nous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Compte rendu de la réunion

Point d'étape sur le Plan piéton 2021-2030

Un plan globalement en progression

La Ville a présenté l'avancement des 11 axes du plan : accessibilité, continuités piétonnes, apaisement de la voirie, végétalisation, sécurité scolaire, confort... qui progresse bien

Mieux associer les associations

L'association Piétons 67 n'est pas toujours invitée aux concertations. Nous avons été oubliés pour la piste cyclable la Colmarienne ainsi que pour la future passerelle piétonne-cycliste bassin Dusuzeau. La Ville s'est engagée à corriger cela pour les futurs



Novembre - Décembre 2025

n° 53

projets. Il serait souhaitable que les autres communes en fassent autant.

Des outils de comptage plus précis

De nouveaux dispositifs se déploient : boîtiers Teltraam, exploitation de caméras de circulation et collaboration avec l'Université de Strasbourg pour mieux mesurer la marchabilité. Des cartes piétonnes (zones accessibles en 5 à 10 minutes) devraient être finalisées d'ici fin 2025.

Accessibilité et sécurité

La prise en compte des personnes à mobilité réduite et des femmes progresse dans les aménagements. La Ville teste l'arrêt à la demande sur les bus nocturnes. Nous avons rappelé l'importance de limiter les zones d'ombre liées à l'extinction partielle de l'éclairage public.

Continuités piétonnes et espaces publics

La réalisation du futur "ring piéton-vélo" avance. Nous avons signalé la nécessité d'éviter une végétalisation gênante, de privilégier l'asphalte plutôt que le stabilisé pour le confort, et de multiplier les bancs à l'ombre.

Nous insistons aussi sur la nécessité d'un entretien régulier des espaces.

Objectif Ville à 30

Aujourd'hui, 77 à 80 % de la voirie est déjà en zone 30. L'objectif est de généraliser la ville à 30 pour 2027, sous réserve de continuité politique. Cela nécessitera des aménagements physiques (ralentisseurs, plateaux) et un effort de communication.

Rues scolaires

La Ville compte désormais 24 rues scolaires, couvrant près de 12 800 élèves.
Les passages piétons restent maintenus.

Carrefours et traversées

Des améliorations sont en cours, notamment avenue du Rhin. Une réunion avec le SIRAC a permis de demander d'ajuster les temps de

feu pour de meilleures traversées piétonnes. Il faut le rappeler mais un piéton engagé au vert piéton peut continuer sa traversée, même si le feu piéton passe au rouge. La durée du feu piéton rouge est appelé le temps de dégagement, et doit être au minimum de 1 seconde par mètre. Ainsi si la traversée est de 7 mètres, le temps avant que le feu des automobilistes passe au vert est de 7 secondes au minimum.

Confort et design urbain

La Ville souhaite élargir les trottoirs et désencombrer l'espace. Plusieurs expérimentations sont en cours sur du mobilier, des revêtements ou des parklets Parklete : place de parking qui va être utilisé au profit des piétons pour y mettre un banc de la végétation ...

Nous avons rappelé la nécessité d'une meilleure gestion des panneaux de travaux souvent posés sur les trottoirs alors qu'ils concernent la chaussée, et d'une sensibilisation des entreprises



ainsi que des services via une charte d'aménagement de l'espace public.

Conflits d'usage

Les vitesses excessives de certaines trottinettes et vélos dans les zones piétonnes demeurent un problème majeur, tout comme l'absence d'éclairage sur ces véhicules. Nous avons demandé la verbalisation des deux-roues motorisés stationnés sur les trottoirs, dans les aires piétonnes et les zones de rencontre. Nous avons également demandé que la taille de certaines terrasses sur la magistrale piétonne soit revue à la baisse afin de redonner plus d'espace aux marcheurs.



Stationnement en amont des passages piétons

La mise en conformité prévue par la loi LOM, Art. L. 118-5-1., qui prescrit la suppression du stationnement 5 mètres avant les passages piétons ne sera pas tenu à la date butoir du 31 décembre 2026 mais pour mi-2027



Lettre ouverte

Marcher ne devrait pas être un parcours d'obstacles



Chaque jour, des milliers de personnes choisissent, ou n'ont d'autre choix que, de marcher pour aller à l'école, au travail, rejoindre les transports en commun, faire leurs courses ou simplement profiter de leur ville.

Mais trop souvent, marcher relève du parcours d'obstacles.

Pour certains, ces entraves passent inaperçues : un scooter ou une moto sur le trottoir ne semblent pas poser problème. D'autres n'y voient rien d'anormal, ou trouvent des excuses à ceux qui gênent le passage, estimant que le piéton peut encore se faufiler mais oubliant que poussettes, fauteuils ou rollators sont obligés de se reporter sur la chaussée ou sur la piste cyclable. Pourtant, il suffit d'être un peu sensibilisé pour constater que nos trottoirs, censés être des espaces sûrs et accessibles à tous, sont de plus en plus trop souvent encombrés.

Voitures stationnées partiellement, voire complètement sur les trottoirs, scooters et motos en infraction (quasiment jamais verbalisés), vélos et trottinettes bloquant le passage, terrasses débordantes, panneaux de signalisation de travaux ou d'interdiction de stationner posés sur les trottoirs, poubelles des particuliers ... Sans oublier les potelets anti-stationnement qui réduisent encore la place disponible pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Ces obstacles ne sont pas seulement gênants : ils traduisent un déséquilibre profond dans le partage de l'espace public.

La marche, pourtant mode de déplacement le plus universel, le plus écologique reste encore aujourd'hui le grand oublié des politiques d'aménagement.

À cela s'ajoutent des automobilistes et motards qui circulent dans les zones piétonnes sans autorisation, ainsi que des livreurs avec des vélos débridés ou des utilisateurs de trottinettes débridées qui deviennent une source de danger et d'angoisse supplémentaire.

Refusons que le piéton soit relégué au rang d'intrus sur les trottoirs et dans les zones piétonnes qui lui appartiennent de droit. Nous demandons que les pouvoirs publics fassent respecter la loi sur l'occupation des



trottoirs, des aires piétonnes et des zones de rencontre, que les aménagements soient pensés pour tous les usagers et que la marche redevienne une priorité dans les plans de mobilité.

Améliorer la marchabilité de nos villes et villages, c'est offrir à chacun la liberté de se déplacer en sécurité. C'est aussi favoriser la convivialité, la santé et la vitalité de nos centres urbains.

Nous appelons les élues et élus à écouter les piétons, à mieux concevoir et entretenir les espaces pour les personnes à mobilité réduite et pour les marcheurs, et à faire respecter l'espace qui leur revient.

Il est paradoxal qu'on verbalise plus facilement un dépassement d'horodateur qu'un véhicule motorisé stationné sur un trottoir, alors même qu'il existe souvent de nombreuses places libres dans les parkings en ouvrage.

Nous demandons également le retrait des vélos et trottinettes attachés au mobilier urbain pendant plusieurs jours, sans attendre qu'ils deviennent des épaves, afin de libérer durablement l'espace public et garantir la sécurité et la fluidité des déplacements à pied.

Nous proposons d'abord des phases de prévention, de pédagogie et d'information avec l'apposition d'un avis sur tous les véhicules gênants, suivies de verbalisations systématiques et régulières, de jour comme

de nuit, y compris les week-ends et jours fériés (périodes où les incivilités sont plus nombreuses). Et la période des marchés de Noël ne doit pas non plus être la période de laxisme face à ces comportements. La vidéo-verbalisation, actuellement limitée à la commune de Strasbourg en journée, faute de personnels disponibles, doit être étendue, tout en persévérant dans l'encouragement à utiliser les transports en commun qui évitent le stationnement des véhicules.

Face aux discours il y a la réalité observée et vécue quotidiennement.

Nous invitons chaque citoyenne et citoyen à se réapproprier la marche, à signaler les obstacles, et à rappeler que l'espace public appartient d'abord à ceux qui le parcourent à pied.



Piétons 67 vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.
Que 2026 vous apporte santé, bonheur, réussite, et des trottoirs libérés.

Gilles Huguet, Éric Portrait et André Roth

- <-
Bulletin d'adhésion : Individuel 12€ Association 24€ Réduit 6€

Nom : _____ Prénom : _____

Je souhaite recevoir la lettre d'infos de Piétons67 par courriel

Courriel : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Adhérez en ligne :
<https://bit.ly/3YpNBKi>

